

29 JAN. 2016

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 27 JAN. 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom de plusieurs organisations syndicales, vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'exercice du droit syndical à la suite des attentats du 13 novembre dernier.

Attentive à votre démarche, la ministre m'a demandé de vous répondre.

Ces événements tragiques ont provoqué un sursaut dans notre pays, et un besoin de rassemblement autour des valeurs républicaines qui irriguent notre société et fondent le « vivre-ensemble ».

Dans ce cadre, l'école de la République joue un rôle central dans la transmission des principes humanistes.

Il apparaissait essentiel de mener des actions immédiates et de mobiliser toute la communauté éducative autour du mouvement de soutien national qui s'est spontanément développé dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle les établissements d'Ile-de-France ont été fermés le samedi matin avec un retour en classe le lundi matin dans un contexte difficile, qui a nécessité l'accompagnement de l'ensemble des équipes. Des ressources pédagogiques ont à cet égard été fournies aux enseignants pour ce faire.

.../...

Monsieur Hervé BASIRE
Secrétaire général
FERC
263 Rue de Paris - Case 544
93515 MONTREUIL CEDEX

La ministre a décidé de procéder à l'annulation des réunions programmées en dehors des établissements afin que tous les personnels soient présents cette semaine aux côtés des élèves. Nous tenons à les en remercier et à saluer une nouvelle fois leur mobilisation et la qualité du travail accompli.

S'agissant plus particulièrement des réunions syndicales, nous avons immédiatement indiqué aux recteurs qu'elles étaient de la seule responsabilité des organisations syndicales et qu'à ce titre, elles n'avaient pas à être annulées par les autorités académiques.

Néanmoins, ces dernières avaient la possibilité de ne pas autoriser certaines absences en raison de nécessités de service le cas échéant.

Je tiens à vous garantir que, quelles que soient les décisions prises à cette période, il n'est aucunement question de remettre en cause l'exercice du droit syndical, auquel, vous le savez, nous sommes particulièrement attachés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.


Bernard LEJEUNE